



Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

« Situation alarmante au niveau du logement des ménages locataires » (Extraits du plan d'action de la CMM)

La FOHM est en train de rédiger un mémoire pour la séance de consultation qu'organise la Communauté Métropolitaine de Montréal. Cette consultation porte sur le nouveau plan d'action métropolitain de logement social et abordable pour les années 2015-2020.

Déjà, dans ce document, nous trouvons que la situation du logement pour les ménages locataires est particulièrement alarmante :

« Plus de 60 000 ménages locataires demeurent dans des logements de mauvaise qualité et 75 000 vivent en situation de surpeuplement »

La qualité du logement est une problématique qui touche un grand nombre de ménages locataires de la région. En effet, en 2011, 61 500 logements locatifs nécessitaient des réparations majeures, ce qui représentait 8,7 % du parc de logements locatifs du Grand Montréal. Il s'agit toutefois d'une amélioration comparativement à 2006, où le nombre de logements locatifs nécessitant des réparations majeures était de 68 100 et représentait 9,8 % des logements locatifs de la région.

Une autre problématique qui touche un nombre important de ménages locataires est le surpeuplement du logement. Quelque 75 000 ménages locataires de la région vivent en situation de surpeuplement¹³, c'est-à-dire qu'ils demeurent dans un logement qui, en fonction de la Norme nationale d'occupation (NNO), ne comporte pas suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. Le nombre de ménages touchés par cette problématique est en augmentation par rapport à 2006, où 70 600 ménages locataires étaient en situation de surpeuplement. »

« Près de 230 000 ménages locataires à faible revenu ont des taux d'effort trop importants.

Les coûts liés à l'habitation représentent l'une des principales dépenses pour la plupart des ménages. Pour les ménages à faible revenu, en grande majorité locataires, un ratio élevé entre les coûts du logement et le revenu peut avoir des répercussions importantes sur leur qualité de vie. À cet égard, la SCHL considère qu'un ménage locataire ne devrait pas consacrer 30 % ou plus de son revenu brut au loyer brut¹⁴. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada montrent qu'en 2011, 277 400 ménages locataires du Grand Montréal, soit un ménage locataire sur trois, consacrait 30 % et plus de celui-ci au loyer brut et de ceux-ci, 228 100 étaient à faible revenu. [...] On notera que parmi les 228 100 ménages locataires à faible revenu de la région qui connaissent des problèmes d'accessibilité financière au logement, plus de la moitié, soit 135 500 ménages, consacrent plus de 50 % de leur revenu au loyer.»

Source :

Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020.